

Loi du 29 Novembre 1850 et Décret du 17 Juin 1851
Tarif postal du 1er Juillet 1850

Télégramme privé chargé
Port Payé en Numéraire



Il n'y a rien à payer au porteur.

TELEGRAPHIE PRIVÉE (Enveloppe 1er modèle)

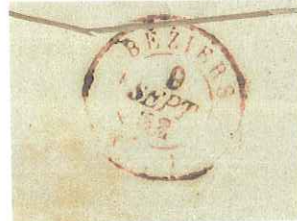
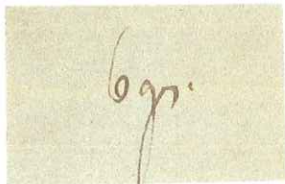
Service Télégraphique : identique au télégramme précédent.

Service Postal : le destinataire ne résidant pas au lieu d'arrivée de la dépêche, celle-ci a été mise à la Poste et il a été perçu au point de départ le port territorial d'une lettre chargée du 1er échelon de poids au tarif du 1.7.1850, soit : lettre 25c. , chargé : double du port = 50c. confirmé par la griffe P.P. = Port Payé (en numéraire)

En rouge : Tâd type 15 d'arrivée et de départ : TOULOUSE (30) 8 SEPT. 53

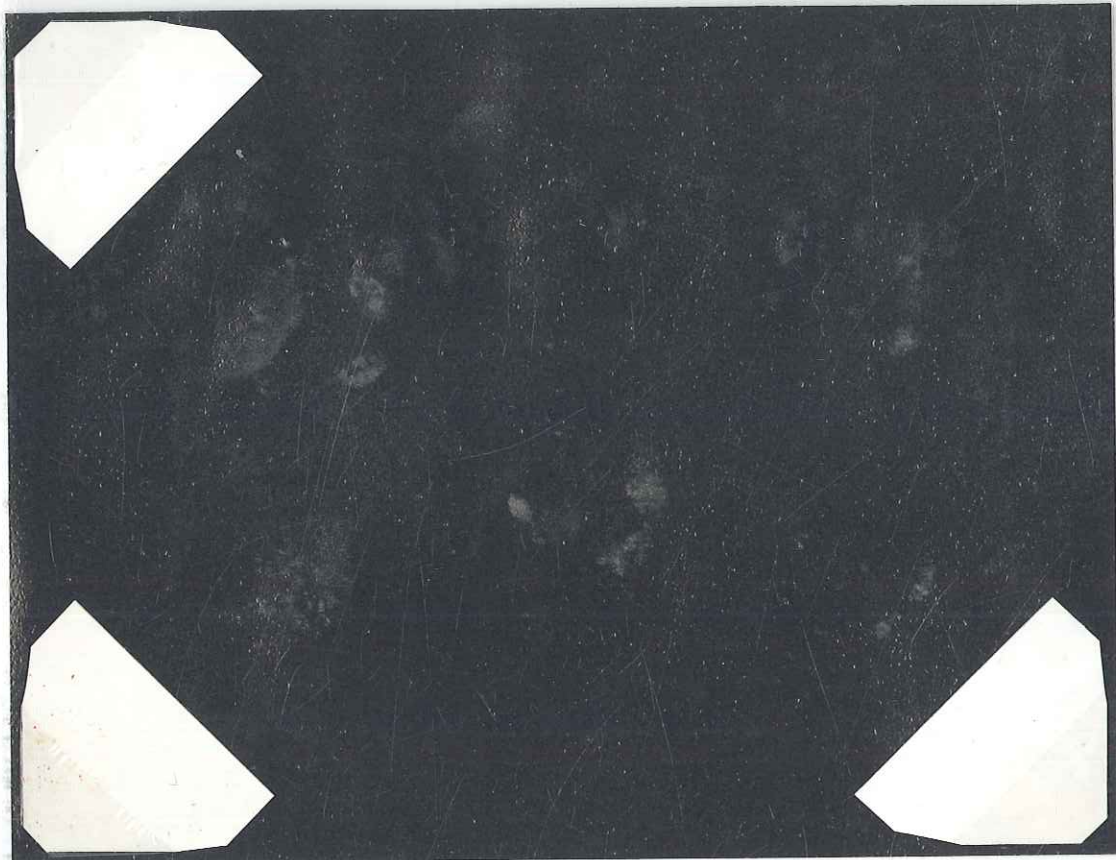
Au verso (photocopie ci-dessous) : mentions manuscrites du port payé 5 (décimes) et du poids 6 g.

Cachet en rouge de La Direction des lignes télégraphiques de Toulouse et Tâd en rouge : Béziers le 9 Septembre 1853



Loi du 29 Novembre 1850 et Décret du 17 Juin 1851
Tarif postal du 1er Juillet 1854

Télégramme privé chargé en port local



Télégraphie privée (Enveloppe Modèle n°329)

Service Télégraphique : identique au télégramme précédent.

Service Postal : le destinataire ne résidant pas au lieu d'arrivée de la dépêche, celle-ci a été mise à la Poste et il a été perçu au point de départ le port local d'une lettre chargée car Volonne (Bau de Distribution) dépend de Digne, soit :

Lettre 10c. , Chargé (droit fixe de 20c.) = 30c. - Affranchissement par 10c. + 20c. Empire oblitérés pc 1099

Tàd type 15 d'arrivée et de départ : DIGNE (5) le 16 *JUIL.* 61 à destination de VOLONNE (5)

Au verso (photocopie ci-dessous) : cachet en bleu de l'Administration des lignes télégraphiques, puis le descriptif de chargement de Digne n°1099, et le Tàd type 22 d'arrivée à Volonne le 17 Juillet 61



LEGRAMME RECOMMANDE AVEC REPOSE PAYEE

405 → 46 €

amme de LONDRES , N° 1142, 30 mots taxés,
ier 1872) à 10h56 du matin.

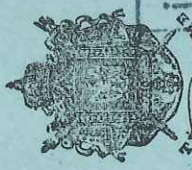
40

2 février 1872

Rep. de suite

BUREAU d

Réexpédié à



TELEGRAMME RECOMMANDE

à destination spéciale.

REPOSE PAYEE

de Paris à Londres
N° 1142
le 2 FEV 1872

Pour
N° 1142
Déposé le
Reçu par fil n°
L'Employé,

PARIS DE LONDON 1142 30 2 10 56 MATIN RECOMMANDEE REPOSE PAYEE

C . K . HALL 4 RUE DE CHOISEUIL PARIS RECOMMANDEE = VVHEN DO YOU LEAVE PARIS ?

HOVV EARLY CAN I SEE YOU TOMORROVV ? TELEGRAPH ANSVVER PAID = VVALTER HUGHES

26 AUSTIN FR IARS LONDON

405
Handwritten signature

AVIS. — Dans les dépêches imprimées en caractères romains par l'appareil télégraphique, le premier nombre qui figure après le nom du lieu d'origine est un numéro d'ordre, le second indique le nombre des mots taxés, les autres désignent la date et l'heure de dépôt.

Cachet "TRILINEAIRE" du Bureau Central de la rue de Grenelle (futur Bureau 44), connu en bleu et en noir sur formules d'arrivée de 1870 à Mai 1874:

SERVICE DE PARIS
1 h 35
2 FEVER 1872



Télégramme privé.

(Loi du 13 juin 1866, article 12.)



Monsieur

Durrieu chez Bastien

~~Sanquin~~ 97 rue St Lazare
Paris

Le port est gratuit. — Le facteur doit remettre un récépissé à souche lorsqu'il est chargé de recouvrer une taxe.

MACINAGGIO

ROGLIANO (49)

Loi 13 juin 1866, art. 12. — Oberthur et fils, Rennes



Télégramme.



M

Nicola



CAP CORSE

Mariella

pas de taxe de poste
soit d'un centime par centime



Télégramme privé

(Loi du 13 juin 1866, article 12.)

M^{re} Coadic Joseph

PAIMPOL (27)

4 MAI 76

Ploubazlanec